

# COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



## COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 3 novembre 2016

L'an deux mille seize, le 3 novembre, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean FAVROT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2016.**

### **Présents :**

Jean FAVROT, Evelyne DURET, Philippe BETEND, Christine BOUVIER, Ludovic LAFLEUR, Raphaël LYARET, Daniel BOA, Robert TUGEND, Alain CARRERA, Roselyne CHARREL, Sylvie DESBIOLLES, Stéphane DUCLOS, Claire GATELLET, Marcel MANIGLIER, Christiane MICHARD, Didier SARDA, Chantal VAUTIER.

### **Procurations :**

Gérard ACHARD a donné procuration à Daniel BOA, Noëlle CAREL-LAMARCA a donné procuration à Claire GATELLET, Anne CONAN a donné procuration à Sylvie DESBIOLLES, Bernard HOFFMANN a donné procuration à Robert TUGEND, Bettina GARBEROGLIO a donné procuration à Didier SARDA, Danielle ROCHET a donné procuration à Raphaël LYARET.

### **Excusés :**

Pierre BISE, François CHASSIGNEU, Philippe CUILLERY, Mickaël GAMICHON, Martine LAVAL, José TRIGANCE.

**Secrétaire de séance : Alain CARRERA.**

**Début de la séance : 20 h 00.**

***Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 27 octobre 2016 sera approuvé ultérieurement.***

**N° 111/2016****OBJET : Informations au conseil municipal – DIA -**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération n° 5 du 5 janvier 2016 relative aux délégations reçues par le Conseil Municipal :

**Non préemption**

- \* D.I.A n° 58/2016 U parcelle n° 236 – section AB - lieu-dit « 96, chemin des Sablons »,
- \* D.I.A n° 59/2016 U parcelles n° 586 (ex 249) ; 588 (ex 250) – section AB - lieu-dit « Echarvines »,
- \* D.I.A n° 60/2016 U parcelles n° 510 ; 512 ; 1979 ; 1470 – section C - lieu-dit « au plan Ponnay » et « 1227, route de Ponnay ».

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de ces décisions du Maire.

**N° 112/2016****OBJET : Délégation de Service Public : Domaine skiable de la Forclaz – Approbation de l’avis de concession et lancement de la consultation -**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été décidé du principe de déléguer la gestion, l’exploitation et l’aménagement du domaine skiable de Montmin sous la forme d’une délégation de service public et de préparer l’ensemble du dossier relatif, afin de lancer cette procédure lors du prochain conseil municipal, à savoir celui faisant l’objet de la présente délibération.

Monsieur le Maire présente l’avis de concession, ainsi que le cahier des charges de la consultation, à savoir un appel d’offre ouvert, passé selon une procédure fixée par l’ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016, le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 et l’arrêté du 21 mars 2016 fixant le modèle d’avis de concession pour la passation des contrats de concession, avec notamment une remise des candidatures et des offres concomitantes, une concession de 20 ans s’expliquant par la durée d’amortissement des investissements, le versement d’un redevance à la commune en contrepartie de l’ensemble des infrastructures mis à disposition et une date limite de réception des plis fixée au lundi 19 décembre 2016 à 17h00, heure locale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
et en l’absence de Mme Chantal VAUTIER,  
moins trois abstentions (Marcel MANIGLIER, Robert TUGEND (dont  
procuration Bernard HOFFMANN),**

**APPROUVE** l'économie générale des documents de la consultation.

**CHARGE** le Maire de lancer la consultation selon la procédure légale et en considération des éléments évoqués en séance publique du conseil.

**N° 113/2016**

**OBJET : Délégation de Service Public : Domaine skiable de la Forclaz –  
Désignation des membres de la commission d'ouverture des plis -**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la procédure de délégation de la gestion, l'exploitation et l'aménagement du domaine skiable de la Forclaz de Montmin, il est nécessaire, conformément à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, de désigner une commission d'ouverture des plis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
et en l'absence de Mmes Chantal VAUTIER, Roselyne CHARREL, Mrs  
Philippe BETEND, Robert TUGEND, Marcel MANIGLIER,**

et selon les modalités par l'article précité,

**ELIT et DESGINE** les membres de la commission d'ouverture des plis comme suit :

Président : Jean FAVROT, Maire

Membres titulaires : Alain CARRERA  
Sylvie DESBIOLLES  
José TRIGANCE

Membres suppléants : Daniel BOA  
Evelyne DURET  
Ludovic LAFLEUR

**N° 114/2016**

**OBJET : Coupe de bois – Autorisation d'une coupe à Montmin et  
désignation de trois garants -**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2016 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la proposition de coupe pour 2016 telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

**DESTINE** le produit des coupes de ladite parcelle à l'affouage.

**DECIDE** que les bois d'affouage seront délivrés sur pied.

**DESIGNE** comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Monsieur Daniel BOA
- Monsieur Alain CARRERA
- Monsieur Marcel MANIGLIER

**S'ENGAGE** à arrêter un règlement d'affouage de bois sur pied ou de bois façonné sur la base d'un modèle fourni par l'ONF dans lequel il est rappelé l'interdiction de revente des bois.

**FIXE** le montant de la taxe d'affouage à titre gratuit.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

**FIN de la séance : 20 h 30.**